



ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DE SUISSE
VEREINIGUNG DER GOLF-SENIOREN DER SCHWEIZ
SWISS SENIORS GOLFERS' ASSOCIATION

Règlement Swiss Seniors Tour by ASGS

1. Généralités

Le « Swiss Seniors Tour by ASGS » est une série de tournois organisée dans chaque région (Est, Sud, Ouest et Centre). Les joueurs peuvent participer à tous les tournois, indépendamment de leur appartenance ou non à la région organisatrice du tournoi.

2. Conditions de participation / admission

Sont autorisés à participer tous les membres de l'ASGS ayant un index égal à 10.0 (Exact-HCP) au jour de l'émission de la première liste de départs à un tournoi de la série. Pour les tournois subséquents, l'index du joueur peut être inférieur à cette limite. Le playing handicap d'un joueur est limité à 32.0. Le nombre de joueurs est limité conformément à l'annonce. Le capitaine du tournoi peut accorder des wild cards à des sponsors, des membres du club organisateur du tournoi ou à des joueurs classés au SST Tour. Le club organisateur dispose de 15 wild cards. Les joueurs en surnombre sont placés sur la liste d'attente. Cette liste est classée selon la date d'inscription (first come – first served).

3. Forme de jeu / parcours / catégories / classement par équipes

Les tournois se déroulent en simple, Stableford, classement net uniquement, 18 trous. Il y a deux catégories de jeu :

- Catégorie 1 : indice HCP 10.0 à 16.9
- Catégorie 2 : indice HCP 17.0 à 32.0 ;

à partir de 70 ans, il est possible de jouer à partir des départs bleus avec les consignes correspondantes. Classement par équipe lors de chaque tournoi de la série : les 3 meilleurs résultats nets par club sont cumulés et servent de base à l'établissement du classement.

4. Règles / voitures

Le jeu se déroule selon les règles officielles de golf R&A, les règles locales de parcours du club organisateur et les règles de l'ASGS. L'utilisation de voitures est autorisée. Les règles d'utilisation des voitures du club organisateur s'appliquent. La réservation éventuelle d'un chariot est de la responsabilité du joueur.

5. Prix / remise des prix

- catégorie 1 : index de 10.0 à 16.9 : 3 prix en net
- catégorie 2 : index de 17.0 à 32.0 : 3 prix en net

En cas d'égalité de résultats, les plus âgés l'emportent sur les plus jeunes. Il n'y a pas de distribution de prix. Les prix sont envoyés aux ayant droit. Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'ASGS

Classement journalier par équipe : un prix sera remis à la meilleure équipe.

6. Invitation / Inscription / Liste des joueurs retenus / Liste de départs

Les invitations sont publiées sur le site Internet de l'ASGS au moins 6 semaines avant le début du tournoi. La date limite d'inscription est fixée à 14 jours avant le début du tournoi. La date du paiement du droit d'engagement est déterminante pour l'établissement de la liste officielle des joueurs retenus. Cette dernière liste est publiée périodiquement sur le site internet de l'ASGS. La liste de départs est publiée environ 3 jours avant le début du tournoi sur le site Internet de l'ASGS et dans le logiciel de gestion du tournoi du club organisateur (PC-Caddie ou autre).

7. Frais d'inscription / désinscription

Les frais d'inscription sont fixés par la SPOKO. Les membres du club organisateur paient une finance d'inscription réduite. Les accords de greenfee entre clubs ou adhésion à un club PPG n'entraînent pas de réduction de la finance d'inscription.

Les annulations doivent être effectuées via le site Internet de l'ASGS. En cas d'annulation jusqu'à 7 jours avant le début du tournoi, 100% du droit d'engagement sera remboursé, dès la publication de la liste officielle des joueurs retenus, 50 % du droit d'engagement sera remboursé. Dès la publication de la liste de départs (env. 3 jours avant le tournoi), plus aucun remboursement ne sera effectué.

8. Partie de reconnaissance

Selon les possibilités, une partie de reconnaissance sera proposée à un montant de greenfee réduit.



ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DE SUISSE
VEREINIGUNG DER GOLF-SENIOREN DER SCHWEIZ
SWISS SENIORS GOLFERS' ASSOCIATION

9. Ordre de départs

L'organisation et la direction du jeu incombent au capitaine organisateur ou au délégué de la SPOKO en accord avec les responsables du club organisateur.

10. Organisation / Direction du jeu

Die Organisation und Spielleitung obliegt dem organisierenden Regionalcaptain oder dem Delegierten der SPOKO in Absprache mit den Verantwortlichen des durchführenden Clubs.

11. Classement annuel du SST Tour

Il n'y a pas de transfert automatique des résultats dans le classement annuel du Tour. Les résultats doivent être communiqués par le joueur dans un délai de 14 jours après le tournoi concerné. Le formulaire disponible sur le site Internet de l'ASGS doit être utilisé pour l'annonce. Les résultats annoncés après ce délai ne seront pas pris en compte pour le classement de l'année. Les résultats des tournois suivants sont déterminants :

- 1) Tournoi « Swiss Seniors Tour by ASGS » de la région Est.
- 2) Tournoi « Swiss Seniors Tour by ASGS » de la région Sud
- 3) Tournoi « Swiss Seniors Tour by ASGS » de la région Ouest
- 4) Tournoi « Swiss Seniors Tour by ASGS » de la région Centre
- 5) Journées des Seniors (simple)

En cas de tournois avec plusieurs tours, seul le « meilleur » résultat est pris en compte. Il est établi un classement général sans subdivision selon l'index pour chaque catégorie. Les 3 meilleurs résultats par joueur sont pris en compte pour le classement annuel. En cas d'égalité de résultats, le meilleur résultat « à biffer » est pris en compte. Si l'égalité persiste, le plus âgé l'emporte sur le plus jeune. Un joueur est classé dans la catégorie dans laquelle il a joué lors de son premier tournoi. Seuls les joueurs ayant participé à au moins 3 tournois SST peuvent prétendre à un prix.

Il n'y a pas de classement annuel du SST Tour pour les équipes.

12. Prix du SST Tour/ remise des prix

Classement par catégorie : 2 x 3 prix. Il n'y a pas de distribution de prix. Les prix sont envoyés aux ayants droit. Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'ASGS.

13. Organisation / Direction du jeu

L'organisation générale du SST Tour incombe à la SPOKO. La direction du jeu de chaque tournoi régional est attribuée au ASGS Regional Captain de la région du tournoi.

14. Disposition finale

En cas de divergence d'interprétation, seule la version allemande fait foi.

Valable dès le 01.01.2026
22.11.25/ASGS-SPOKO